

## Execution ordonnance de non-conciliion et mesures provisoires

## Par ira, le 18/01/2009 à 05:03

bonjour! sur mon ordonnance de non-concilition et mesures provisoires rien dit a mots"executoire",. ordonnance en appele . mon epoux ne pays pas contribution d'entretien et etudication l'enfant , et son avocat annulee procedure saisi-vendre pas motif , que ordonnance n'est pas executoire contestation de proces verbal de saisie vente avec assignation en refere constater que ordonnance de non-concilition n'est encore un titre executoire pouvant permettre une saisie-vente . qus que possible faire au mon cote ??? merci avance de votre reponse!